

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 1 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Permafix 1156, SMP Colle turbo

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13
Service responsable de l'information:
Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 2 de 9
Langue: fr-CH

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

| Identificateurs | Désignation Classification | Teneur |
|--|---|--------|
| REACH 01-2119513215-52-xxxx N°CE 220-449-8 CAS 2768-02-7 | Triméthoxyvynylsilane Flam. Liq. 3; H226. Acute Tox. 4; H332. Skin Sens. 1B; H317. | < 5 % |
| REACH 01-2120078782-46-xxxx n° de liste 940-734-7 CAS 1437280-85-7 | Hydrocarbures, C18-C24, isoalcanes, <2% aromatiques Asp. Tox. 1; H304. | < 5 % |
| REACH 01-2119489379-17-xxxx N°CE 236-675-5 CAS 13463-67-7 | Dioxyde de titane Carc. 2; H351. | < 5 % |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| En cas d'inhalation: | Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin. |
| Après contact avec la peau: | En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste. |
| Contact avec les yeux: | Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Dioxyde de silice, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 3 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les fuites de matériau avec de la roche calcique moulue.
Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.
Nettoyer les résidus de traces avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:
Conserver le récipient bien fermé.
Stocker à température ambiante.
Stabilité au stockage: 1 année
Matériau approprié: matière plastique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les informations fournies par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS | Désignation | Type | Valeur limite |
|------------|-------------------|-------------|---|
| 13463-67-7 | Dioxyde de titane | Suisse: VME | 3 mg/m ³ (fraction respirable) |

DNEL/DMEL: Indication sur Triméthoxyvinylsilane:
DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 27,6 mg/m³
DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 3,9 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 18,9 mg/m³
DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 7,8 mg/kg bw/d
DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 0,3 mg/kg bw/d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 4 de 9
Langue: fr-CH

PNEC: Indication sur Triméthoxyvinylsilane:
PNEC eau (eau douce): 0,4 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,04 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 1,5 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,15 mg/kg dw
PNEC terre: 0,06 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Recommandation: Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN 374.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Recommandation: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------------|
| État physique à 20 °C et 101,3 kPa | Forme: pâte |
| Couleur: | différent selon la teinture |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point éclair/plage d'inflammabilité: | > 100 °C |
| La température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,504 g/mL |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 5 de 9
Langue: fr-CH

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si le stockage et la manipulation sont correctes, pas de produits de décomposition.

10.4 Conditions à éviter

Echauffement excessif

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 6 de 9
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Evaluation par analogie avec un produit similaire qui a été testé
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancérogénicité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Triméthoxyvinylsilane:

DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg (OCDE 401)

DL50 Lapin, dermique: 3.158 mg/kg (OECD 402)

CL50 Rat, par inhalation (vapeurs): 16,8 mg/L/4h (OECD 403)

Indication sur Dioxyde de titane:

DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg (OCDE 401)

CL50 Rat, par inhalation (poussières): > 5,09 mg/L/4h (OECD 403)

Indication sur Hydrocarbures, C18-C24, isoalcanes, <2% aromatiques:

DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 2.000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Triméthoxyvinylsilane:

Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: 191 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 168,7 mg/L/48h

Toxicité pour les algues:

CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): > 89 mg/L/72h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 7 de 9
Langue: fr-CH

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans eau.

La substance est plus lourde que l'eau et coule.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 10 = Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 8 de 9
Langue: fr-CH

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

4,19 % en poids = 63,78 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

4,19 % en poids = 63,78 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 = Nocif par inhalation.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH212 = Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation.

Ne pas respirer cette poussière.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

20.8.2015

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Permafix 1156, SMP Colle turbo

Numéro de matière PF1156

Version: 5.1
Remplace la version: 5.0

Mise à jour: 13.1.2023
Date d'édition: 25.8.2023

Page: 9 de 9
Langue: fr-CH

Abréviations et acronymes:

- Acute Tox.: Toxicité aiguë
- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- Asp. Tox.: Toxicité par aspiration
- Carc.: Carcinogénétique
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CL50: Concentration létale médiane
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- Flam. Liq.: Liquide inflammable
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

